



CORONAVIRUS/GYM SENIOR
PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF A LA GYM SENIOR
SERVICE DES SPORTS – MAIRIE DE LA BOUILLADISSE
SEPTEMBRE 2020

Compte tenu de la situation sanitaire due à la COVID-19, l'organisation des cours de gym douce senior sur la commune de LA BOUILLADISSE nécessite la mise en place d'un protocole sanitaire à partir du 7 septembre 2020.

Ce protocole est inspiré des directives de la fédération française de l'éducation physique de la gymnastique volontaire (FFEPGV) pour les sections séniors.

Cette situation sera régulièrement réévaluée en fonction de l'évolution de la pandémie.

Le public concerné :

- Les personnes de + de 65 ans inscrites aux cours de gym senior
- L'éducatrice du service des sports

1. Règles et conditions d'organisation des cours de gym senior :

- Nombre de participants :

Il n'y a pas de nombre limité pendant les cours.

L'éducatrice doit tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrière.

- Suivi sanitaire :

Sous l'autorité du responsable du service des sports, l'éducatrice mettra tout en œuvre pour que ces mesures soient expliquées à chacun et qu'elles soient respectées pendant toute la durée des cours.

Ces règles prévoient la détection et la gestion d'un cas suspect ou avéré de la COVID-19.

- Communication :

Ce protocole sera donné avec le dossier d'inscription et il sera affiché à l'entrée de l'enceinte sportive.

- Lieux d'activités :

Tous les participants peuvent être reçus sur le même lieu d'accueil : la salle polyvalente du complexe Robert CONTI.

Il sera demandé à toutes et à tous d'éviter, dans la mesure du possible, d'utiliser les toilettes et les vestiaires du complexe sportif.

- Les locaux :

Les locaux municipaux sont désinfectés quotidiennement par les services techniques de la ville conformément à leur propre protocole sanitaire.

Des points d'eau avec du savon sont à disposition pour permettre le lavage fréquent des mains ainsi que des essuie-tout à usage unique.

- Gel hydro alcoolique :

Chaque participant devra mener son propre gel hydro alcoolique.

- Lavage des mains :
Le lavage à l'eau et au savon avec un séchage soigneux et de préférence avec un essuie-mains à usage unique ou avec son propre gel en arrivant, en partant de la salle polyvalente et avant utilisation du matériel sportif.
 - L'accueil :
L'accueil et le départ des adhérents dans la salle polyvalente se font par la porte qui donne sur le plateau sportif du complexe Robert CONTI.
 - Les règles de distanciation :
La distanciation physique d'au moins 2 mètres s'applique dans les espaces clos.
L'éducatrice du service des sports devra veiller à faire respecter cette distanciation.
Une aération du lieu de l'activité aura lieu plusieurs fois pendant le cours.
 - Le port du masque :
Le masque doit être porté avant et en sortant de la salle polyvalente.
Il sera enlevé seulement pendant la séance de gym.
L'éducatrice du service des sports devra porter un masque si elle doit se rapprocher à moins de 2 mètres d'une personne
 - Le matériel sportif :
Le matériel sportif qui est mis à disposition pendant les séances de gym douce ne devra pas être partagé. Chacun devra venir dans le local de stockage pour chercher et ramener ses poids, son élastique ou son bâton.
Tout matériel utilisé sera immobilisé au moins 24h avant réutilisation.
Il est formellement interdit de prendre des tapis qui se trouvent dans la salle polyvalente.
2. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou cas avéré de COVID – 19 :
- Tout symptôme évocateur d'infection à la COVID – 19 chez une personne constaté par l'éducatrice du service des sports doit conduire à son isolement et au port du masque.
L'adhérent ne pourra pas revenir au cours de gym senior sans certificat médical.
 - Tout symptôme chez l'éducatrice donnera lieu à son isolement et ne pourra réintégrer son poste qu'après avis médical favorable.
 - La désinfection des installations et des matériels utilisés par chacun devront être effectués selon les prescriptions qui sont définies suivant le protocole sanitaire en vigueur.
 - La municipalité se donne le droit de fermer momentanément et sans délais les cours de gym senior si des cas douteux de COVID-19 étaient détectés.

Le 04 septembre 2020,
José MORALES, maire de la BOUILLADISSE.


